

La Bibliothèque nationale de France (BnF)

Un peu d'Histoire...

L'histoire de la Bibliothèque Nationale est constituée de périodes successives d'accroissement et de pénurie.

Elle commence en 1368 avec Charles V qui met les 917 manuscrits de la bibliothèque royale dans une tour du château du Louvre. Cette bibliothèque, dispersée pendant la guerre de Cent Ans, est reconstituée par Louis XI.

Sous François Ier, elle connaît un nouvel essor. Dès 1522, Guillaume Budé est responsable de la librairie royale à Fontainebleau et François Ier instaure le dépôt légal en 1537, un des plus anciens au monde, ce qui permet la collecte et le contrôle de la production nationale.

Au XVI^e siècle, les guerres de religion font rage.

Le XVII^e siècle est à nouveau une période faste : Gabriel Naudé, bibliothécaire de Louis XIII, écrit le premier traité de bibliothéconomie moderne et organise les collections en 5 grandes classes. La collection des médailles de Gaston d'Orléans (frère du roi) et la collection des estampes de Michel de Marolles sont à l'origine de la création des départements spécialisés. La bibliothèque acquiert ainsi une dimension internationale. En 1666, Colbert installe la bibliothèque rue Vivienne à Paris.

À la fin du siècle, Nicolas Clément, bibliothécaire de Louis XIV, reprend les 5 grandes classes définies par Gabriel Naudé et ajoute 23 subdivisions. Cette classification sera utilisée jusqu'en 1996.

Au XVIII^e siècle, l'abbé Bignon, bibliothécaire de Philippe d'Orléans, ouvre la bibliothèque à un public restreint. À la Révolution, la bibliothèque royale devient la bibliothèque de la Nation. Elle s'enrichit des confiscations révolutionnaires.

En 1837, Joseph Van Praet crée la réserve des livres rares et précieux.

Au XIX^e siècle, un rapport de Prosper Mérimée propose des améliorations à apporter à la bibliothèque impériale. Napoléon III confie les modifications architecturales à Henri Labrousse.

En 1881, Victor Hugo lègue ses manuscrits à la bibliothèque nationale. Son exemple sera suivi par beaucoup d'autres auteurs.

Lors des première et deuxième guerres mondiales, les collections sont évacuées.



Président en exercice : Gilles Pécourt¹ (depuis le 18 avril 2024)

Directeur général en exercice : Philippe Lonné (depuis le 30 octobre 2024)

1. La création de la Bibliothèque nationale de France

La naissance de la Bibliothèque nationale de France résulte d'une combinaison de facteurs : un facteur interne lié à la saturation de la Bibliothèque nationale et un facteur externe lié au projet présidentiel de François Mitterrand (1988). Dans un contexte de crise des bibliothèques universitaires, de croissance de la production imprimée et de révolution du développement scientifique et technique, la construction d'une nouvelle entité se voit consacrée par un projet de « Très grande bibliothèque ». La création administrative de la BnF est fixée par le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994, complété par le décret n° 2006-1365 du 9 novembre 2006.

Le niveau Haut-de-Jardin (tous publics) a ouvert ses portes en 1996, celui de Rez-de-jardin en 1998.

2. Les missions de la BnF

Établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture, la BnF est dirigée par un président, nommé par décret en Conseil des ministres et assisté d'un directeur général². Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives à la gestion administrative de l'établissement public. Le conseil scientifique est compétent sur les orientations de l'établissement, ses activités de recherche et dans le domaine de la politique scientifique. Le décret constitutif de 1994 étend les missions de la BnF, auparavant focalisées sur la gestion du dépôt légal et sur la bibliographie nationale française.

Aussi, les missions tournent essentiellement autour de deux principaux objectifs :

- Collecter, conserver et cataloguer
- Assurer l'accès du plus grand nombre aux collections

¹ <https://www.bnf.fr/fr/organisation-de-la-bnf> (page consultée le 28/07/2026)

² Organigramme : <https://multimedia-ext.bnf.fr/pdf/organigramme.pdf> (page consultée le 28/07/2026)

3. Sites de la BnF

Les collections de la BnF se déploient sur sept sites distincts, à l'identité propre :

- **le site François Mitterrand** (quartier Tolbiac) accueille sur deux niveaux : une bibliothèque tous publics³ (haut de jardin), ouverte à tous à partir de 16 ans sur le modèle d'une bibliothèque publique (sans prêt). Le haut de jardin, récemment rénové, propose de nouveaux services comme Le Labo, espace consacré à la veille technologique sur l'écrit et la lecture. La bibliothèque de recherche (rez-de-jardin) réservée aux personnes accréditées (chercheurs, enseignants). Le site François Mitterrand conserve les collections d'imprimés, de périodiques, les documents audiovisuels et informatiques.
- **le site Richelieu-Louvois** (site historique de la Bibliothèque Nationale, après 12 ans de rénovation⁴ - le site a réouvert le 17 septembre 2022⁵) accueille 7 départements spécialisés : les Manuscrits, les Estampes et la Photographie, les Cartes et Plans, les Monnaies, médailles et antiques, la Musique et enfin les Arts du spectacle. En 2021, la salle emblématique de Richelieu dite salle ovale deviendra le symbole de l'ouverture du site à tous. A la fois salle de lecture et lieu de visite et de médiation, la salle est en accès libre et gratuit. Lecteurs et visiteurs de tout âge peuvent ainsi consulter l'un des 20 000 ouvrages mis à leur disposition, ou découvrir la richesse et la diversité des collections de la BnF via des dispositifs de médiation innovants et pensés pour un large public. Il comprend une bibliothèque de recherche, un nouveau musée, un nouvel espace d'expositions temporaires, la salle Ovale gratuite et ouverte à tous, un jardin, une librairie et un café.
- **la bibliothèque de l'Arsenal**, située dans le quartier de la Bastille, dispose d'une collection encyclopédique de livres, de manuscrits et d'estampes. Elle est connue pour être le lieu de rencontre des écrivains romantiques français du XIXe siècle.
- **la Bibliothèque-Musée de l'Opéra** conserve une documentation sur l'architecture du Palais Garnier, des projets de décors, des costumes, programmes, bijoux et des archives concernant notamment les spectacles montés depuis trois siècles par l'Académie de musique et de la Danse.
- **la Maison Jean Vilar**, bibliothèque et vidéothèque rattachées au Département des Arts du spectacle est située à Avignon.
- les deux sites de conservation : le **centre technique de Bussy-Saint-Georges** chargé de la conservation des collections d'imprimés et d'audiovisuels ; le **centre technique Joël-Le-Theule** à Sablé-sur-Sarthe missionné sur la conservation curative des documents tous supports.

³ <https://www.bnf.fr/fr/bibliotheque-tous-publics-site-francois-mitterrand> [page consultée le 28/07/2026]

⁴ <https://www.bnf.fr/fr/le-projet-richelieu> [page consultée le 28/07/2026]

⁵ [Ouverture de la BnF Richelieu - Communiqué de presse - BnF](#) [page consultée le 28/07/2026]

4. Collecter, conserver, cataloguer

4.1. Collecter : le dépôt légal

Le dépôt légal demeure aujourd'hui la principale source d'accroissement des collections. En 2024, 70 481 livres et 160 267 périodiques ont été déposés à ce titre⁶.

Par ailleurs dans le cadre du dépôt légal des Archives de l'Internet⁷, en 2024 la BnF a collecté 154.03 téra octets de sites web soit 4.3 milliards d'URL.

4.2. Collecter : les autres sources d'accroissement

La Bibliothèque nationale de France s'est lancée depuis l'ouverture du site François Mitterrand dans l'acquisition de collections afin de résorber les lacunes ou les absences du dépôt légal, de constituer une collection encyclopédique étrangère de référence et de proposer pour la bibliothèque d'étude des fonds harmonisés.

Par ailleurs, la BnF exerce le droit de préemption en salle de ventes aux enchères en qualité d'expert et de représentant de l'État. Les dations de paiement permettent aux donateurs d'être exonérés de taxes lorsqu'ils font don à la BnF d'objets de haute valeur artistique ou historique. Enfin, les dons, legs, dépôts et échanges sont autant de modalités qui concrétisent des occasions d'accroître les collections. La Charte documentaire des acquisitions⁸ fixe les principes fondamentaux qui président à l'enrichissement des fonds.

4.3. Conserver : préventif, curatif et transfert de support

Garante du patrimoine national, la BnF exerce son expertise dans le domaine de la conservation des collections. La sauvegarde des collections repose sur des actions de conservation préventive, de conservation curative et de transfert de support.

La conservation préventive veille à limiter, en amont, les risques de dégradation. Elle s'applique à étudier rigoureusement les conditions climatiques dans les magasins, à fournir des supports de conditionnement sur mesure, à réaliser des petites réparations

⁶ Observatoire du dépôt légal avec le dernier rapport 2024 <https://www.bnf.fr/fr/observatoire-du-depot-legal> [page consultée le 28/07/2026]

⁷ <https://www.bnf.fr/fr/archives-de-linternet> [page consultée le 28/07/2026]

⁸ <https://www.bnf.fr/fr/la-politique-documentaire-de-la-bnf> (page consultée le 28/07/2026)

(reliure, équipement, renforcement), à surveiller les manipulations humaines et le rangement en magasin.

La conservation curative repose sur deux types d'intervention : la réparation physique des documents et le traitement semi-industriel. La réparation physique s'attache à la consolidation et à la restauration traditionnelle du document. Le traitement semi-industriel fait appel à des compétences spécifiques dans la désinfection ou la désacidification. L'activité de conservation curative est généralement transférée aux deux centres techniques de la BnF.

Le transfert de support est une troisième alternative. Afin de limiter la communication de documents rares, anciens ou très abîmés, on en transfère le contenu sur un nouveau support. Auparavant, le transfert s'effectuait sur des supports argentiques (microfiches ou microfilms). Aujourd'hui, la numérisation facilite cette opération et la valorisation de sa reproduction grâce à l'audience de bibliothèques numériques comme Gallica⁹ ou Europeana¹⁰.

4.4. Cataloguer

En qualité d'agence bibliographique nationale, la BnF produit un catalogage de référence. Toutes les notices bibliographiques des documents édités ou diffusés en France sont établies dans le respect des normes et sont mises à la disposition des autres bibliothèques. La BnF met à la disposition de ces établissements différents outils de récupération¹¹ (serveur Z39.50, le service SRU (Search/Retrieval via URL).

5. Accéder aux collections

5.1. Signalement des collections

Le Catalogue collectif de France (CCFr)¹² est un outil de localisation qui recense plus de 30 millions de documents conservés dans les bibliothèques en France. Méta catalogue, il donne un accès unique et simultané à plusieurs grands catalogues français :

- Le catalogue général de la BnF (CG)
- Le Sudoc, le catalogue collectif de l'enseignement supérieur
- La base Patrimoine
- La base Manuscrits

⁹ <https://gallica.bnf.fr/> (page consultée le 28/07/2026)

¹⁰ <https://www.europeana.eu/portal/fr> (page consultée le 28/07/2026)

¹¹ <https://www.bnf.fr/fr/reutiliser-les-donnees-de-la-bnf> (page consultée le 28/07/2026)

¹² <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?failure=%2Fjsp%2Fpublic%2Ffailure.jsp&success=%2Fjsp%2Fpublic%2Findex.jsp&profile=public> (page consultée le 28/07/2026)

- Plusieurs catalogues intégrés de bibliothèques municipales
- Le catalogue collectif Rachel
- Le catalogue Valdo¹³

La base PATRIMOINE a été constituée après la rétroconversion de fonds anciens, locaux ou spécialisés des bibliothèques municipales et universitaires. Afin de favoriser l'accès à des collections patrimoniales d'intérêt historique, le ministère de la Culture et la BnF ont lancé des campagnes d'informatisation.

La base MANUSCRITS résulte de l'association du Catalogue général des manuscrits (CGM), du Répertoire des manuscrits littéraires en France au XXe et du catalogue BnF Archives et manuscrits. Spécificité de cette base, elle repose sur une grande diversité de documents venant de toutes les institutions (archives, centres de documentation, bibliothèques) pour un large public.

Plusieurs bibliothèques municipales ont fait le choix de partager le signalement de leurs ressources dans le CCFr, comme Rennes, Limoges, les bibliothèques patrimoniales de la Ville de Paris ou le réseau Lectura de la région Rhône-Alpes.

Le catalogue collectif RACHEL signale les collections spécialisées de culture juive de sept bibliothèques.

Valdo est le catalogue du réseau européen de bibliothèques d'institutions protestantes ou associées.

Le Catalogue collectif de France (CCFr) donne accès également au catalogue intégral des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris.

Au-delà des collections, le CCFr donne un accès au Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD), qui dresse une liste de 5 100 établissements français enrichie d'informations pratiques et de renseignements sur les collections de ces établissements¹⁴.

En matière de signalement des collections sur le web Data.bnf.fr joue un rôle fondamental. Data.bnf.fr¹⁵ agrège une partie des données et ressources de la BnF qui sont disponibles dans plusieurs applications (Catalogue général, Gallica, etc.). Le site poursuit son développement et son accroissement. Ce projet a une très forte visée

¹³ https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_a_propos (page consultée le 28/07/2026)

¹⁴ https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_a_propos (page consultée le 28/07/2026)

¹⁵ <https://www.bnf.fr/fr/databnffr> (page consultée le 28/07/2026)

exploratoire et prospective. Le site web¹⁶ est conçu comme une véritable plate-forme d'expérimentation permettant de mettre au point et de perfectionner un nouvel affichage des données, de nouvelles manières de structurer l'information à partir de nouvelles technologies et à l'aide de formats multiples.

5.2. Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF

A l'origine projet interne à la BnF, Gallica¹⁷ est rapidement devenue le fondement d'une bibliothèque numérique coopérative par excellence. Marquée d'une volonté patrimoniale et encyclopédique, elle s'est enrichie des contributions de nombreux partenaires français. Elle donne l'accès à des documents libres de droit, des documents sous-droits des partenaires commerciaux et les collections des bibliothèques partenaires. Au total, plus de 10 millions de documents sont accessibles.

En plus de Gallica, la BnF développe depuis 2012 Gallica intra muros qui est une offre numérique accessible uniquement dans les salles de lecture des différents sites de la BnF. En plus des ressources disponibles en ligne sur Gallica, on y trouve plusieurs centaines de milliers de contenus protégés au titre de la propriété intellectuelle, numérisés par la BnF et ses partenaires.

6. La coopération institutionnelle

6.1. Coopération internationale

La coopération internationale de la BnF s'inscrit prioritairement à l'échelle européenne et au sein des pays francophones, à l'intérieur de réseaux à dominante professionnelle. Depuis le débat provoqué par le projet de numérisation amorcé par Google Print en 2004, la France et la BnF, par l'intermédiaire de son ancien président Jean-Noël Jeanneney, ont largement influencé le projet et la réalisation de la Bibliothèque numérique européenne Europeana¹⁸, lancée en 2007. La BnF a fourni l'ensemble des contenus numérisés de sa bibliothèque numérique Gallica et aide, par son expérience, à l'évolution de l'infrastructure technique de la bibliothèque numérique.

¹⁶ <https://data.bnf.fr/> (page consultée le 28/07/2026)

¹⁷ <https://www.bnf.fr/fr/gallica-la-bibliotheque-numerique-de-la-bnf-et-de-ses-partenaires> (page consultée le 28/07/2026)

¹⁸ <http://www.europeana.eu/portal/fr> (page consultée le 28/07/2026)

L'animation du réseau passe également par l'accueil de stages internationaux, la représentation de la BnF dans les instances mondiales, sa collaboration avec des bibliothèques étrangères à vocation patrimoniale et un programme d'échange de professionnels de la culture nommé « Résidence Culture »²⁰.

6.2. Coopération nationale : le réseau des Pôles associés et des partenaires²¹

La coopération nationale de la BnF « a pour objectif de valoriser le patrimoine imprimé, écrit et graphique conservé dans les bibliothèques françaises. A cette fin, la BnF mène, avec ses partenaires, des projets de signalement et de numérisation des fonds à des fins de diffusion sur Internet. Les ressources produites dans ce cadre trouvent une visibilité nationale dans le Catalogue collectif de France et la bibliothèque numérique Gallica. »

La BnF anime un réseau documentaire national qui, en 2016, compte 182 partenaires répartis comme suit :

- **Pôles associés de dépôt légal imprimeur (26)**

Les établissements partenaires collectent le dépôt légal imprimeur et partagent avec la BnF la mission de conservation de la production éditoriale française. Depuis 2013, ils donnent également accès aux archives de l'internet de la BnF et contribuent à la constitution des collections.

- **Pôles associés documentaires (50)**

L'objectif principal de ce réseau est de valoriser le patrimoine des bibliothèques françaises par des programmes concertés de signalement et de valorisation numérique. Ces pôles documentaires peuvent être thématiques ou régionaux. (Voir aussi partie 6.3 ci-après)

- **Partenaires de coopération documentaire et numérique (106)**

Les établissements partenaires sont associés aux programmes de signalement ou de numérisation concertée menés par la BnF pour leurs collections patrimoniales remarquables.

¹⁹ <https://www.bnf.fr/fr/formation-et-accueil-de-professionnels-residence-culture> (page consultée le 28/07/2026)

²⁰ Voir la présentation du réseau sur le site de la BnF :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/reseau_national_cooperation/s.reseau_national_cooperation_present.html (page consultée le 28/07/2026)

Trois documents encadrent ces coopérations : le Schéma numérique des bibliothèques²², le Schéma numérique de la BnF²³ et le Contrat de performance 2022-2026 de la BnF²⁴.

6.3. Coopération régionale

Depuis 2006, la BnF joue un rôle plus important dans la coordination du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE)²⁵. Celui-ci est mené à l'échelon régional avec des partenaires comme les DRAC (directions régionales des affaires culturelles) ou les bibliothèques de dépôt légal. Cette coopération a pour objectif de valoriser le patrimoine imprimé national et a abouti à la signature de plusieurs conventions de partenariats.

Conclusion

La BnF est un établissement en constante évolution dont il convient de suivre l'actualité dans la revue Chroniques²⁶.

21 <https://www.vie-publique.fr/rapport/30997-schema-numerique-des-bibliotheques> (page consultée le 28/07/2026)

22 <https://www.bnf.fr/fr/le-schema-numerique-de-la-bnf> (page consultée le 28/07/2026)

23 <https://www.bnf.fr/fr/mediatheque/contrat-dobjectifs-et-de-performance-2022-2026> (page consultée le 28/07/2026)

24 <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Collections-et-aides-aux-acquisitions-patrimoniales-des-bibliotheques-publiques-francaises/Plan-d-action-pour-le-patrimoine-ecrit> (page consultée le 28/07/2026)

25 <https://www.bnf.fr/fr/chroniques-le-magazine-de-la-bnf> (page consultée le 28/07/2026)